

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 9 décembre 2024, sur demande du Syndicat Mixte des Eaux du Verdon (SMEV), le Préfet du Var a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection immédiate et rapprochée des forages F3 et F4 des Moulières ; valant servitudes d'utilité publique, sur le territoire de la commune de Bauduen.

Le projet consiste à protéger les forages F3 et F4 des Moulières afin de sécuriser la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Le dossier complet comprend deux sous-dossiers distincts et relatifs aux aspects du code de la santé publique et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

M. Philippe BRANELLEC est le commissaire enquêteur désigné par le président du Tribunal administratif de Toulon.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bauduen. L'enquête se tiendra du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 24 janvier 2025 inclus, soit 19 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et **2°** sur support papier, en mairie de Bauduen. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège de l'enquête	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Bauduen Place du Monument-Aux-Morts 83630 Bauduen	Du lundi au vendredi	9h à 12h	Lundi 6 janvier 2025	9h30 à 12h
			Vendredi 24 janvier 2025	9h30 à 12h

Un poste informatique est également à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête où elles sont annexées au registre.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5858>.

Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1^{er} jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour de l'enquête, à minuit, à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-5858@registre-dematerialise.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Bauduen et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.